

**23.02.2018: Recommandation relative à l'admission aux études de médecine pour l'année académique 2018/2019**

Sur la base du nombre d'inscrits qui lui a été livré par swissuniversities, le Conseil des hautes écoles a recommandé aux cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, Tessin et Zurich ainsi qu'au Conseil des EPF d'appliquer un numerus clausus pour l'accès aux études de médecine humaine, dentaire, vétérinaire et chiropraxie pour l'année académique 2018/2019.

Il a recommandé à ces cantons ainsi qu'au Conseil des EPF de limiter le nombre d'étudiants admis au moyen du [test d'aptitudes aux études de médecine en Suisse \(AMS\)](#) qui aura lieu le 6 juillet 2018.

La compétence pour la procédure d'admission relève de [swissuniversities](#).

Haute école	Médecine humaine		Médecine dentaire		Médecine vétérinaire		Chiropraxie	
	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil
ETHZ	287	100	--	--	--	--	--	--
UniBAS	835	180	67	32	--	--	--	--
UniBAS-USI	8	15	--	--	--	--	--	--
UniBE	1002	320	101	35	325	70	--	--
UniFR	283	120	--	--	--	--	--	--
UniGE	572	400*	78	50	--	--	--	--
UniL	657	480*	--	--	--	--	--	--
UniNE	103	70*	--	--	--	--	--	--
UniZH	1498	272	143	50	227	80	75	20
UniZH-Track LU	48	40	--	--	--	--	--	--
UniZH-Track SG	84	40	--	--	--	--	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>5368</b>	<b>2037</b>	<b>389</b>	<b>167</b>	<b>552</b>	<b>150</b>	<b>75</b>	<b>20</b>

\* N'appliquant pas le numerus clausus, les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel accueillent tous les étudiants inscrits.

**Liens:**

- Informations concernant les études de médecine : [swissuniversities](#)